

## Arrêté portant ouverture du registre des inscriptions et des demandes d'aménagement des conditions de passation des épreuves à l'examen du brevet professionnel et des mentions complémentaires de niveau 3 et 4 – session 2025

Le recteur de région académique La Réunion, recteur de l'académie de la Réunion, chancelier des universités,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, D337-139 à D 337-160, D 351-27 à D 351-31 ;

Vu le code du travail ;

Vu le code du service national ; notamment les articles L 113-4 et L 114-6

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le registre des inscriptions aux épreuves des examens **du brevet professionnel et des mentions complémentaires (certificats de spécialisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025) de niveau 3 et 4**, organisés au titre de la session 2025, sera ouvert **du lundi 21 octobre 2024 à 10h00 au mercredi 13 novembre 2024 à 17h00 (heure de la Réunion)**.

La liste des spécialités ouvertes dans l'académie de La Réunion figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les inscriptions seront saisies en ligne sur le site de l'académie à l'adresse suivante : <https://www.ac-reunion.fr> (rubrique **scolarité, études et examens / examens et diplômes / Examens**).

Les candidats scolaires, du Greta, des URMA, des CCIR et centres privés, s'inscrivent par le biais de leur établissement de formation.

**Article 3** - L'inscription définitive est matérialisée par une confirmation individuelle d'inscription datée et signée par le candidat ou, s'il est mineur, par son représentant légal.

La signature de cette confirmation d'inscription est un acte personnel qui engage.

Cet acte ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure.

**Article 4** - La confirmation d'inscription et les pièces justificatives, doivent être **téléversées dans l'espace candidat Cyclades au plus tard le vendredi 22 novembre 2024**.

**Article 5** - Seuls les candidats inscrits aux épreuves de la session de juin 2025 dans le délai fixé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, n'ayant pu se présenter à une ou plusieurs épreuves pour une cause d'absence justifiée, peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves de remplacement correspondantes.

Les épreuves de remplacement seront organisées en septembre 2025.

La demande d'autorisation à se présenter aux épreuves de remplacement doit être déposée auprès du chef du centre d'examen dans lequel le candidat a été convoqué.

**Article 6** - Les candidats sollicitant une demande d'aménagement des conditions de passation des épreuves devront effectuer leur demande **durant la même période que celle de l'inscription à l'examen**.

**Article 7** - Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire générale de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 7 octobre 2024

Pour le recteur de région académique  
recteur d'académie et par délégation,  
le secrétaire général de région académique  
Secrétaire général d'académie  
SIGNÉ  
Erwan Polard

## Brevet Professionnel

- 34401 Agent technicien de prévention et de sécurité
- 22109 Arts de la cuisine (dernière session 2025)
- 33407 Arts du service et commercialisation en restauration (dernière session 2025)
- 22110 Boucher
- 22108 Boulanger
- 22107 Charcutier-traiteur
- 25516 Électricien(ne) (dernière session 2025)
- 22710 Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air
- 23216 Maçon
- 23408 Menuisier
- 23313 Menuisier aluminium - verre
- 25411 Métallier
- 22709 Monteur en installations du génie climatique et sanitaire
- 23315 Peintre applicateur de revêtements
- 33104 Préparateur en pharmacie (session supplémentaire pour les candidats qui se sont présentés à une session précédente)

### Mention complémentaire de niveau 3

(Certificat de spécialisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

- 33002 Aide à domicile
- 22107 Boulangerie spécialisée
- 33605 Coiffure coupe couleur
- 22105 Cuisinier en desserts de restaurant
- 33411 Employé barman
- 24201 Essayage-retouche-vente
- 22112 Pâtisserie de boutique (première session 2025)
- 22113 Techniques du tour en boulangerie et en pâtisserie (première session 2025)
- 22111 Vendeur-conseil en alimentation

### Mention complémentaire de niveau 4

(Certificat de spécialisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

- 31101 Accueil dans les transports
- 25308 Aéronautique option Avions à moteur à turbines
- 31201 Assistance, conseil, vente à distance
- 33501 Animation-gestion de projets dans le secteur sportif
- 33502 Encadrement secteur sportif option Activités physiques pour tous
- 25123 Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques
- 32601 Services numériques aux organisations
- 25510 Production et réparation de produits électroniques
- 33414 Sommellerie
- 25002 Technicien ascensoriste (service et modernisation)
- 22704 Technicien en énergies renouvelables option A : énergie électrique
- 22705 Technicien en énergies renouvelables option B : énergie thermique
- 25508 Technicien en réseaux électriques
- 25406 Technicien en soudage
- 23306 Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat